

Thème 3 – Développer les solidarités, promouvoir des alternatives économiques et sociales

RAPPORTEURS

Marylène Cahouet, Jean-Michel Harvier, Daniel Le Cam, Hervé Moreau, Aurélia Sarrasin, Benoît Teste

Introduction

Le SNES-FSU inscrit son action dans une perspective de transformation de la société. Il combat pour une répartition plus juste des richesses, pour le contrôle collectif du bien commun mis à mal par l'exploitation capitaliste destructrice des droits sociaux comme de l'environnement, pour l'extension du champ des services publics.

Il œuvre pour une société qui organise les solidarités, pour l'égalité des droits, le refus des discriminations, pour la paix et la démocratie. Les luttes auxquelles il participe et qu'il impulse dans ce cadre sont partie intégrante de la défense des personnels.

Le SNES-FSU promeut un modèle social fondé sur la solidarité. Les réformes libérales menées à marche forcée sous l'injonction de l'Union Européenne ont aggravé la crise qu'elles prétendaient résoudre et ont mis à mal un certain nombre de services collectifs et de droits sociaux que le syndicat se donne pour objectif de défendre, de reconquérir et de renforcer.

Le SNES-FSU inscrit son action dans une perspective de transformation de la société. Il combat pour ~~une répartition plus juste~~ **une juste redistribution** des richesses, pour le contrôle collectif du bien commun mis à mal par l'exploitation capitaliste destructrice des droits sociaux comme de l'environnement, pour l'extension du champ des services publics.

Le SNES-FSU promeut un modèle social fondé sur la solidarité. Les réformes libérales menées à marche forcée sous ~~l'injonction de l'Union Européenne~~ **l'injonction des gouvernements membres de l'Union suivant les préconisations de l'OCDE** ont aggravé la crise qu'elles prétendaient résoudre et ont mis à mal un certain nombre de services collectifs et de droits sociaux que le syndicat se donne pour objectif de défendre, de reconquérir et de renforcer.

	<p><i>mettre ici le 6.7 sur la pauvreté</i> <u>Elles ont aggravé les inégalités et accru la pauvreté chez les jeunes, les retraités et les familles monoparentales notamment. En France, 6ème pays le plus riche du monde, neuf millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté quand le niveau des grandes fortunes et celui des dividendes augmente outrageusement.</u></p>
<p>Les liens entre le modèle de société que le SNES-FSU défend et la question du financement des politiques menées pour l'atteindre doivent constituer une entrée privilégiée dans le débat public.</p>	
<p>1. Quels financements et quels choix politiques pour la justice sociale et la transition écologique ?</p>	
<p>Les politiques d'inspiration libérale cherchent à réduire la ressource publique pour transférer une partie de la dépense publique sur la dépense privée, prétendument par souci d'efficacité ou pour satisfaire une « contrainte européenne », alors qu'il s'agit en réalité d'accroître l'espace de la « loi du marché » et des intérêts privés.</p>	<p>Les politiques d'inspiration libérale cherchent à réduire la ressource publique pour transférer une partie de la dépense publique sur la dépense privée, prétendument par souci d'efficacité ou pour satisfaire une « contrainte européenne », alors qu'il s'agit en réalité d'accroître l'espace de la « loi du marché » et des intérêts privés. <u>libérales, en réduisant la ressource publique, justifient ainsi le transfert de dépenses publiques vers le privé prétendument plus efficace et conforme aux attentes européennes.</u> <u>De telles politiques n'aboutissent qu'au développement des intérêts privés et du profit individuel au détriment des intérêt collectifs et solidaires.</u></p>
<p>1.1. Pour la justice fiscale</p>	
<p>Contrevenant aux valeurs fondamentales de la République, la fuite devant l'impôt citoyen s'est répandue. Entourés de conseillers fiscaux et de juristes, les puissants édifient de complexes montages fiscaux qui flirtent avec la légalité (ou s'en éloignent) pour échapper à l'impôt. L'opacité de ces montages est un défi à la démocratie et à l'État, lequel au nom de la réduction de l'emploi public, se prive pourtant de moyens de contrôle.</p>	<p>Contrevenant aux valeurs fondamentales de la République, la fuite devant l'impôt citoyen s'est répandue. Entourés de conseillers fiscaux et de juristes, les puissants édifient de complexes montages fiscaux qui flirtent avec la légalité (ou s'en éloignent) pour échapper à l'impôt. L'opacité de ces montages est un défi à la démocratie et à l'État, lequel au nom de la réduction de l'emploi public, se prive pourtant de moyens de contrôle. <u>continue de supprimer des emplois nécessaires aux contrôles, dont le SNES demande</u></p>

	<p><u>le rétablissement. Le gouvernement doit aussi engager une offensive d'envergure contre les dispositifs juridiques au niveau national et européen qui facilitent l'évasion ou la fraude fiscales et assurent le maintien des paradis fiscaux dans des pays de l'UE, notamment. La fraude fiscale doit être plus vigoureusement combattue en France. La suppression du "verrou de Bercy" notamment s'impose.</u></p>
<p>Sous la nouvelle présidence Macron, cette logique est clairement assumée. Suppression de l'ISF sur le patrimoine financier, instauration d'une « flat tax » sur les revenus du capital s'attaquant au principe de progressivité de l'impôt sur le revenu, participation à la concurrence fiscale mondiale en baissant de façon significative le taux de l'impôt sur les sociétés, en sont les emblèmes les plus marquants.</p>	<p>Sous la nouvelle présidence Macron, cette logique est clairement assumée. Suppression de l'ISF sur le patrimoine financier, instauration d'une « flat tax » <u>plafonnant à 30% le cumul de l'imposition</u> sur les revenus du capital <u>et des prélèvements sociaux,</u> s'attaquant <u>ainsi</u> au principe de progressivité de l'impôt sur le revenu, participation à la concurrence fiscale mondiale en baissant de façon significative le taux de l'impôt sur les sociétés, en sont les emblèmes les plus marquants. <u>L'ensemble de ces mesures fiscales va favoriser la spéculation.</u></p>
<p>Le gouvernement martèle l'idée que la suppression de 3,15 points de cotisations sociales salariales en échange d'une hausse de 1,7 point de CSG augmentera le pouvoir d'achat des salariés. De fait, ce sont les retraités qui vont financer la hausse du pouvoir d'achat des salariés à la place de leurs employeurs.</p>	<p>Le gouvernement martèle l'idée que la suppression de 3,15 points de cotisations sociales salariales en échange d'une hausse de 1,7 points de CSG augmentera le pouvoir d'achat des salariés <u>du privé, la compensation pour les fonctionnaires étant très limitée. Le SNES s'oppose à la reconduction d'une telle mesure très injuste pour les retraités et particulièrement dangereuse. D'une part elle augmente la fiscalisation de la Sécurité Sociale au détriment de ses principes de solidarité et de redistribution des richesses produites (cf. 3.1). D'autre part, l'objectif visé à plus long terme est d'entraîner un ajustement à la baisse des salaires bruts, et donc une baisse du coût du travail, (laquelle) est également favorable à la compétitivité des entreprises " (annexe 10 du PLFSS 2018 p.26). Le SNES condamne la recherche d'une baisse des salaires et d'une concurrence fiscale accrue dans l'UE.</u> <u>De fait De plus, ce sont les retraités 60% des retraités, soumis à la seule hausse de la CSG, qui vont financer la prétendue hausse du pouvoir d'achat des salariés du privé à la place de leurs employeurs. La baisse brutale des pensions</u></p>

	<p><u>entraînée va dans le sens de la paupérisation, inacceptable, des retraités projetée par les travaux du COR par exemple dans le cadre de la poursuite des politiques libérales d'austérité (cf. 4.2)</u></p>
<p>La taxe d'habitation est supprimée au motif légitime qu'elle est injuste, mais nul ne sait encore par quel impôt elle sera remplacée alors que le gouvernement supprime l'ISF qui est un symbole de la justice sociale.</p>	<p>La taxe d'habitation est supprimée au motif légitime qu'elle est injuste, mais nul ne sait encore par quel impôt elle sera remplacée alors que le gouvernement supprime l'ISF qui est un symbole de la justice sociale.</p> <p><u>Tournant le dos à une réforme plus juste de la fiscalité locale, le gouvernement supprime la TH - en 3 ans-, privant brutalement les collectivités locales, déjà étranglées, de 20 Mds de recettes pour les investissements et les services publics de proximité, sans que l'on sache comment ils seront compensés ni par quel(s) impôt(s) la TH sera remplacée.</u></p> <p><u>Dans le même budget,</u> le gouvernement supprime l'ISF qui est un symbole de la justice sociale.</p>
<p>Cette mesure, ajoutée à la « flat tax », prive l'État de l'équivalent du quart du budget des Universités. Parallèlement, le gouvernement réduit l'accès à l'enseignement supérieur.</p>	<p>Cette mesure, ajoutée à la « flat tax », prive l'État de l'équivalent du quart du budget des Universités. Parallèlement, le gouvernement réduit l'accès à l'enseignement supérieur <u>quand le nombre d'étudiants augmente.</u></p>
<p>Ce sont là des choix politiques lourds. Les études montrent que, malgré les réformes déjà engagées, notre système social permet de réduire les inégalités de revenus primaires.</p>	<p>Ce sont là des choix politiques lourds. Les études montrent que malgré les réformes déjà engagées, notre système social permet de <u>pourrait réduire</u> les inégalités de revenus primaires, <u>dont il est établi qu'elles sont aussi un frein au développement économique.</u></p>
<p>Mais la politique qui est conduite risque de lui porter un coup sévère et de ramener les inégalités de patrimoine et de revenus au niveau très élevé du début du XXe siècle. Réhabiliter l'impôt, mener une vraie réforme fiscale permettant une redistribution des richesses, en valorisant les impôts progressifs, les prélèvements sur le patrimoine et ses revenus, sont des objectifs à promouvoir.</p>	<p>Mais la politique qui est conduite risque de lui porter un coup sévère <u>va à rebours de ces progrès possibles</u> et risque de ramener les inégalités de patrimoine et de revenus au niveau très élevé du début du XXème siècle. Réhabiliter l'impôt, mener une vraie réforme fiscale permettant une redistribution des richesses, en valorisant les impôts progressifs <u>restaurer la progressivité de l'impôt, diminuer l'imposition indirecte (notamment la TVA particulièrement injuste), assurer l'égalité citoyenne dans</u> les prélèvements sur le patrimoine <u>financier et immobilier</u> et les revenus, <u>mettre davantage à contribution les sociétés et</u></p>

	<p><u>notamment les multinationales</u> sont des objectifs à promouvoir des exigences que porte le SNES. <u>Le SNES réaffirme son mandat de Grenoble de refus du prélèvement de l'impôt à la source pour tout ce qu'il implique: délégation d'une fonction publique à des acteurs privés, accès de l'employeur aux données personnelles des salariés, risques de détournements frauduleux, porte ouverte à une fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG à laquelle le SNES s'oppose.</u></p>
<p>1.2. Lutter contre le dumping social et fiscal en Europe</p>	
<p>Comme le dumping social, le dumping fiscal détruit les bases de la solidarité européenne. Les quelques tentatives d'harmonisation comme sur l'assiette de l'Impôt sur les sociétés, ont rarement abouti.</p>	<p>Comme le dumping social, le dumping fiscal détruit les bases de la solidarité européenne. Les quelques tentatives d'harmonisation comme sur l'assiette de l'Impôt sur les sociétés, ont rarement abouti.</p> <p><u>Dans le cadre de l'UE, les États ont fait le choix via le dumping social et fiscal de la mise en concurrence des territoires au détriment de la solidarité européenne.</u></p> <p><u>Dans ce cadre le traité TAFTA /CETA vise à établir une mise en concurrence des productions nationales, une déréglementation entraînant des conséquences sur l'économie, l'emploi, la santé et l'environnement. Avec la FSU membre des collectifs « Stop TAFTA/CETA » le SNES appelle à agir pour bloquer la ratification des textes.</u></p>
<p>La concurrence fiscale est au cœur du système de l'Union européenne, en particulier par les pratiques d'évasion et d'optimisation fiscales, pratiquées à grande échelle par de nombreux pays européens, qui mettent les territoires en concurrence et permettent aux profits de très grandes entreprises comme les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon...) d'échapper à l'impôt. Les tentatives pour s'attaquer à ces pratiques, comme l'échange automatique d'informations ou les enquêtes de la Commission sur Apple, ont abouti à des demi-mesures vite contournées par le système financier.</p>	

<p>Les scandales comme les « Paradise Papers » se succèdent, les courageux lanceurs d’alerte, sont toujours poursuivis par les tribunaux. Le manque de volonté politique des États, pourtant privés de ressources essentielles, est flagrant.</p>	<p>Les scandales comme les « Paradise Papers » se succèdent, les courageux lanceurs d’alerte, sont toujours poursuivis par les tribunaux. <u>Les scandales comme les « Paradise Papers » se succèdent, les courageux lanceurs d’alerte, des citoyens engagés dans des actions contre l’évasion fiscale sont toujours poursuivis par les tribunaux, ce que le SNES condamne.</u> Le manque de volonté politique des États, pourtant privés de ressources essentielles, est flagrant. <u>La volonté des États, pourtant privés de moyens, d’entretenir cette politique est flagrante.</u></p>
<p>Seule une mobilisation citoyenne, nationale et européenne, à laquelle doit contribuer le mouvement syndical, changera la donne.</p>	<p>Seule une mobilisation citoyenne, nationale et européenne, à laquelle doit contribuer le mouvement syndical, changera la donne. <u>La mobilisation déjà engagée par des associations, des organisations syndicales... doit s’étendre au niveau national et européen pour lutter contre la judiciarisation et changer la donne. Le mouvement syndical doit y prendre toute sa place.</u></p>
<p>1.3. La transition écologique</p>	
<p>Il y a urgence à ce que les économies s’engagent dans la transition écologique. C’est un enjeu politique majeur qui doit se traduire par des décisions concrètes. Cela suppose un investissement conséquent dans la recherche publique pour favoriser les innovations, mais aussi une réflexion sur le travail et les besoins à satisfaire pour créer tous les emplois nécessaires.</p>	<p>Il y a urgence à ce que les économies s’engagent dans la transition écologique. C’est un enjeu politique majeur qui doit se traduire par des décisions concrètes. Cela suppose un investissement conséquent dans la recherche publique pour favoriser les innovations, mais aussi une réflexion sur le travail <u>les modes de production</u> et les besoins à satisfaire pour créer tous les emplois nécessaires.</p> <p><u>le SNES-FSU se félicite de l'abandon du projet d'aéroport à NDJ et de l'annulation par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise de l'autorisation préfectorale de création de la ZAC du triangle de Gonesse.</u> <u>Il déplore qu'aucun débat public n'ait encore été engagé sur le problème du stockage des déchets hautement radioactifs. Il condamne le recours à la force policière, disproportionnée, et à l'intimidation contre les opposants à ce projet à la veille d'une rencontre programmée des associations avec le secrétaire d'État à l'environnement. Il demande que, conformément à la loi, la décision ultime de l'enfouissement des</u></p>

	<p><u>déchets nucléaires à Bure soit prise par le Parlement sur la base de la déclaration d'utilité publique et conformément aux décisions de l'ASN. Il considère qu'il est de l'intérêt public de faire toute la transparence nécessaire sur la réponse de Cigeo aux recommandations de l'ASN concernant les déchets bitumés, sur les différentes étapes expérimentales définies et sur l'État évolutif des travaux.</u></p>
<p>L'annonce de la sortie des États-Unis de l'Accord de Paris, pourtant déjà insuffisamment contraignant, est très inquiétante.</p>	
<p>La volonté affichée d'E. Macron, de placer la France à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement climatique ne se traduit pas dans la loi relative à la transition énergétique, qui manque d'ambition et de clarté dans sa mise en œuvre, tandis que la recherche française reste sous-financée.</p>	<p>La volonté affichée d'E. Macron, de placer la France à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement climatique relève de la communication mais ne se traduit pas dans la loi relative à la transition énergétique traduit un recul dans les objectifs à atteindre et leur mise en œuvre.</p> <p>qui manque d'ambition et de clarté dans sa mise en œuvre, tandis que la recherche française reste sous-financée.</p> <p><u>Par ailleurs, dans le domaine du transport le manque d'investissement dans les transports collectifs et leur développement voire leur remise en cause telle qu'actuellement vis à vis de la SNCF sont autant de signaux d'un renoncement à une politique écologiquement ambitieuse.</u></p>
<p>Le SNES-FSU réaffirme son exigence d'une sortie progressive du nucléaire conformément à ses mandats de Grenoble et Marseille.</p>	<p>Le SNES-FSU réaffirme son exigence d'une sortie progressive du nucléaire conformément à ses mandats de Grenoble et Marseille, <u>ce qui doit s'accompagner d'investissements dans des recherches publiques pour surmonter les impasses technologiques actuelles sur la disponibilité des terres rares et sur le stockage de masse de l'électricité.</u></p>
<p>2. Quelle protection sociale et quelles politiques sociales</p>	
<p>2.1. Les transformations du monde du travail</p>	
<p>Les politiques néolibérales ont mis à mal les droits des travailleurs en imposant une mise en concurrence sociale, fiscale et</p>	<p>Les politiques néolibérales ont mis à mal ont délibérément attaqué et réduit les droits des travailleurs en imposant une mise en concurrence</p>

<p>écologique des territoires et des populations.</p>	<p>sociale, fiscale et écologique des territoires et des populations.</p>
<p>Ces politiques sont renforcées par l'affaiblissement de la frontière entre salariat et travail dit indépendant et par la porosité entre vie professionnelle et vie personnelle. La révolution informatique a entraîné le développement d'une organisation du travail en réseau et un renouveau des emplois juridiquement indépendants mais économiquement dépendants.</p>	<p>Ces politiques sont renforcées par l'affaiblissement de la frontière entre salariat et travail dit indépendant et par la porosité entre vie professionnelle et vie personnelle <u>qui impose que le droit à la déconnexion soit respecté.</u> La révolution informatique a entraîné <u>a été instrumentalisée pour accroître l'exploitation des travailleurs avec le développement d'une organisation du travail en réseau et un renouveau des emplois juridiquement indépendants mais économiquement dépendants.</u> <u>Le SNES renouvelle sa condamnation d'une modification par ordonnances de la loi Informatique et libertés de 1978 pour son adaptation au droit européen et demande au le gouvernement renonce à légiférer ainsi en confisquant le débat citoyen. Il demande l'inscription dans la loi des données concernant le système éducatif afin d'en assurer la protection nécessaire pour la communauté éducative et particulier les élèves.</u></p>
<p>L'organisation des entreprises en réseaux, souvent internationaux, ne permet pas de penser la négociation au niveau d'une entreprise contrairement aux réformes qui favorisent l'inversion de la hiérarchie des normes ; de même que le développement de la sous-traitance, de la précarité et du travail indépendant.</p>	<p>L'organisation des entreprises en réseaux, souvent internationaux, ne permet pas de penser la négociation au niveau d'une entreprise contrairement aux réformes initiées <u>sous Hollande et poursuivies sous Macron</u> qui favorisent l'inversion de la hiérarchie des normes <u>introduite par ordonnance par la loi El Kohmri</u>; de même que le développement de la sous-traitance, de la précarité et du travail indépendant. <u>Avec la suppression de la hiérarchie des normes disparaît le principe de faveur, bénéfique aux salariés dans l'application ou dans l'élaboration de la norme. L'organisation en réseaux, souvent internationaux, des entreprises compliquent l'organisation des luttes et les négociations au sein de l'entreprise. Par ailleurs les réformes imposées Par F. Hollande, (loi EL Kohmri le 49.3) puis par E. Macron (Loi travail via les ordonnances) inversent la hiérarchie des normes et fragilisent les salariés face au patronat local qui, à partir d'un accord d'entreprise, peut ne pas respecter les accords de branche. Enfin, l'explosion de la précarité, du travail indépendant et du développement de la</u></p>

	<p><u>sous-traitance accélère la morcellisation du monde du travail et affaiblit sa capacité de résistance.</u></p>
<p>La sécurité attachée au statut de l'emploi et non au travailleur lui-même, ne permet plus de protéger efficacement l'ensemble des travailleurs, ni de créer de solidarités économique, sociale ou juridique entre eux.</p>	<p><u>Dans le secteur privé</u> la sécurité attachée au statut de l'emploi et non au travailleur lui-même ne permet plus <u>est pensée pour ne plus permettre</u> de protéger efficacement l'ensemble des travailleurs ni de créer de <u>et pour casser</u> les solidarités économique, sociale ou juridique entre eux.</p>
<p>Les réflexions sur la sécurité sociale professionnelle ou sur le revenu universel doivent intégrer ces transformations majeures ; le droit social et le Code du travail doivent pouvoir évoluer pour les prendre en compte en créant plus de sécurité et de solidarité.</p>	<p>Les réflexions sur la sécurité sociale professionnelle ou sur le revenu universel doivent intégrer ces transformations majeures ; le droit social et le Code du travail doivent pouvoir évoluer pour les prendre en compte en créant plus de sécurité et de solidarité. <u>La lutte contre la loi travail et ses succédanés doit continuer.</u> <u>Dans la FP le SNES réaffirme son attachement au maintien et au renforcement du statut des fonctionnaires ainsi qu'à une fonction de carrière et non d'emploi.</u></p>
<p>2.2. Politique familiale</p>	
<p>Le quotient conjugal, qui est la moyenne des revenus d'un couple dans l'impôt sur le revenu, est un mode de calcul de l'impôt discriminatoire pour les femmes, d'abord parce qu'il repose sur l'hypothèse non vérifiée qu'un couple met tous ses revenus en commun (seuls 59 % des couples mariés le font, et seulement 30 % des pacés-es).</p>	<p><u>Le SNES rappelle que c'est par la fiscalité que doit s'opérer la redistribution verticale.</u> Le quotient conjugal, qui est la moyenne des revenus d'un couple dans l'impôt sur le revenu, est un mode de calcul de l'impôt discriminatoire pour les femmes, d'abord parce qu'il repose sur l'hypothèse non vérifiée qu'un couple met tous ses revenus en commun (seuls 59 % des couples mariés le font, et seulement 30 % des pacés-es).</p> <p>Le quotient conjugal, qui est la moyenne des revenus d'un couple dans l'impôt sur le revenu, est un mode de calcul de l'impôt <u>instauré aussi pour éviter à un couple aux revenus très inégaux d'être imposé sur la tranche supérieure. Il repose sur la solidarité du couple, établie juridiquement, devant les dépenses à assurer. De plus, il établit une égalité (solidarité horizontale) de niveau d'imposition entre deux foyers fiscaux au revenu global imposable semblable mais avec une distribution différente des revenus pour chaque membre du couple. En effet, le QC prend en compte le niveau des capacités contributives au sein du couple, obérées par les politiques libérales de chômage,</u></p>

	<p><u>de précarité, de temps partiel... qui frappent particulièrement les femmes. Il peut même arriver qu'en l'absence de mesures pour la petite enfance, le coût de la garde d'enfant avec une activité professionnelle mal rémunérée oblige la femme, en priorité, à rester au foyer avec les difficultés de réinsertion qui s'ensuivent.</u> <u>Dans la configuration fiscale</u> actuelle, la suppression du quotient conjugal et du quotient familial aboutirait à une forte augmentation d'impôt pour des salariés qui n'ont rien d'aisés (entre le salaire médian et le salaire moyen) : c'est inenvisageable. Les inégalités de revenu à l'intérieur d'un couple renvoient le plus souvent à des situations de temps partiel imposé, de précarité ou de chômage de l'un des conjoints qu'il faut remettre en cause à la racine.</p>
<p>Ensuite parce que cela favorise les inégalités à l'intérieur du couple : l'effet de moyenne induit que plus l'écart entre les deux salaires est grand, plus le plus haut salaire aura d'allègement, a fortiori si l'un des deux reste au foyer.</p>	<p>Ensuite parce que cela favorise les inégalités à l'intérieur du couple : l'effet de moyenne induit que plus l'écart entre les deux salaires est grand, plus le plus haut salaire aura d'allègement, a fortiori si l'un des deux reste au foyer.</p>
<p>Or comme 75 % des femmes en couple gagnent moins que leur conjoint, elles sont les plus touchées. Quant au quotient familial qui intègre une pondération par enfant, c'est un outil de politique familiale profitant aux plus aisés, tout en laissant de côté les foyers les plus modestes, qui ne bénéficient pas de ces allègements dans la mesure où ils ne paient pas l'Impôt sur le Revenu (IR).</p>	<p>Or comme 75 % des femmes en couple gagnent moins que leur conjoint, elles sont les plus touchées. <u>Une imposition privée des bases du QC entraînerait une dégradation des conditions de vie. En effet les calculs de simulation (enquête du Trésor Public) montrent que pour la majorité des couples actuellement concernés, la suppression du QC entraînerait une forte augmentation de l'impôt pour des salariés qui n'ont rien d'aisés, situés entre le salaire médian (1700 euros environ) et le salaire moyen (2200 euros environ).</u>Quant au quotient familial qui intègre une pondération par enfant, c'est un outil de politique familiale profitant aux plus aisés, tout en laissant de côté les foyers les plus modestes, qui ne bénéficient pas de ces allègements dans la mesure où ils ne paient pas l'Impôt sur le Revenu (IR). Quant au quotient familial qui intègre une pondération par enfant, <u>c'est le moyen d'établir une égalité dans la capacité contributive entre un foyer fiscal avec enfant et un foyer sans enfant à revenu égal. Dans le système fiscal, l'exonération</u></p>

	<p><u>de l'impôt sur le revenu est la mesure la plus favorable aux revenus très modestes et ne peut être utilisée contre le maintien du QF. Pour ces familles il est nécessaire d'augmenter les aides sociales comme les allocations familiales dont le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer en l'absence de revalorisation, de rétablir les aides amputées ou supprimées (PAJE...)</u></p>
<p>Pour le SNES-FSU, une politique familiale ambitieuse doit être menée en déconnexion de l'IR, et bénéficier aussi aux ménages les plus modestes.</p>	<p>Pour le SNES-FSU, une politique familiale ambitieuse <u>pour tous</u> doit être menée en déconnexion de l'IR, et bénéficier aussi aux ménages les plus modestes <u>et restaurer le principe d'universalité avec des allocations familiales revalorisées et versées dès le premier enfant. Le Congrès met en garde contre des prestations ciblées sur les plus pauvres dont l'expérience montre qu'elles finissent toujours par devenir de pauvres prestations.</u></p>
<p>Le prélèvement à la source, s'il est mis en place, ne pourra être équitable que si l'imposition est calculée de façon individuelle et non sur la base du quotient familial, sans quoi les femmes en couple verraient majoritairement et immédiatement leurs revenus baisser.</p>	<p>Le prélèvement à la source, s'il est mis en place, ne pourra être équitable que si l'imposition est calculée de façon individuelle et non sur la base du quotient familial, sans quoi les femmes en couple verraient majoritairement et immédiatement leurs revenus baisser.</p> <p>Le prélèvement à la source, s'il est mis en place, <u>ne saurait remettre en cause la redistribution horizontale assurée par les principes du QC et du QF</u>, ce qui s'inscrirait dans la politique de pression sur les salaires moyens et d'économies sur les dépenses sociales.</p>
<p>Assurance chômage</p>	
<p>Sous couvert d'équité, la réforme de l'assurance chômage annoncée par le gouvernement et visant à couvrir aussi les travailleurs indépendants et les démissionnaires, tout en basculant la cotisation salariale chômage sur la CSG, ouvre la voie à un changement profond de logique.</p>	
<p>Le financement via la CSG par l'ensemble des personnes physiques (dont les retraités et les fonctionnaires) d'une prestation versée, dans certaines conditions, aux</p>	

<p>individus ayant perdu leur emploi, entraîne une rupture avec le principe d'assurance sociale et de solidarité entre salariés qui fondait jusqu'à présent l'assurance chômage.</p>	
<p>Le risque est grand de voir se mettre en place une Étatisation du système et un basculement sur une prestation chômage forfaitaire et assistancielle, donc minimale, telle qu'elle existe dans certains pays (Irlande, Royaume-Uni).</p>	<p>Le risque est grand de voir se mettre en place une Étatisation du système, et un basculement sur une prestation chômage forfaitaire <u>devenue simple assistance assistancielle, mène</u> donc à une prestation minimale, telle qu'elle existe dans certains pays (Irlande, Royaume-Uni).</p>
<p>L'assurance chômage pourrait alors rapidement s'ouvrir aux organismes complémentaires, avec les inégalités que cela induirait. La logique du filet minimal de sécurité, qui est spécifique aux systèmes libéraux, risquerait ensuite d'être étendue à l'ensemble de la protection sociale.</p>	<p>L'assurance chômage pourrait alors rapidement s'ouvrir aux organismes complémentaires, avec les inégalités que cela induirait. La logique du filet minimal de sécurité, qui est spécifique aux systèmes libéraux, risquerait ensuite d'être étendue à l'ensemble de la protection sociale. <u>La mise en place de ce filet minimal de sécurité, qui est spécifique aux systèmes libéraux, risquerait ensuite de conforter une logique semblable pour l'ensemble de la protection sociale.</u></p>
<p>2.4. Droit au logement social et financement</p>	
<p>Le logement social se finance à près de 75 % par des emprunts contractés par les organismes HLM auprès de la Caisse des Dépôts alimentée par les livrets d'épargne réglementés : les loyers des locataires HLM permettent de rembourser ces emprunts de très long terme.</p>	<p><u>Malgré les promesses du précédent quinquennat le logement social est toujours en nombre insuffisant ; des communes préfèrent payer les amendes que de satisfaire aux règles de construction des logements sociaux.</u> Le logement social se finance à près de 75 % par des emprunts contractés par les organismes HLM auprès de la Caisse des Dépôts alimentée par les livrets d'épargne réglementés : les loyers des locataires HLM permettent de rembourser ces emprunts de très long terme. La crise touche dix millions de personnes, dont quatre millions de mal-logés, deux millions de personnes en situation d'impayé, sans parler des SDF. L'insuffisance de logements disponibles, le prix des loyers, premier budget <u>des ménages et des jeunes, ou les contraintes de transport constituent autant de handicaps pour les familles, les salarié-e-s et nombre de fonctionnaires en début de carrière notamment.</u></p>

<p>Les fonds propres des bailleurs (15 %), les collectivités territoriales, l'État, l'Action Logement (ex 1 % patronal) participent aussi au financement de la construction de logements sociaux.</p>	<p><u>La crise du logement a des répercussions désastreuses notamment sur les familles concernées et les enfants qui ne peuvent, de ce fait, poursuivre une scolarité satisfaisante. Le SNES-FSU dénonce l'aggravation d'une situation source de difficultés criantes voire d'exclusion. L'hébergement d'urgence est saturé. Les bidonvilles ont réapparu.</u></p>
<p>Le SNES-FSU proteste contre la réduction du budget du logement de 1,7 milliard € : l'État impose cette baisse aux bailleurs sociaux pour « rendre indolore » la diminution des APL pour un montant global équivalent. Conséquences : moins de construction de logements sociaux, dégradation du parc social.</p>	<p>Le SNES-FSU proteste contre la réduction du budget du logement de 1,7 milliard € : l'État impose cette baisse aux bailleurs sociaux pour « rendre indolore » la diminution des APL pour un montant global équivalent. Conséquences : moins de construction de logements sociaux, dégradation du parc social. Le SNES-FSU <u>dénonce cette situation indigne, car l'accès au logement décent est un droit. Le logement joue, pour aussi un rôle de cohésion sociale et d'égalité. C'est un droit fondamental.</u></p>
<p>Il dénonce aussi le désengagement de l'État dans le Fonds d'aide à la pierre et la suppression du dispositif APL « accession » en 2018, en contradiction avec l'objectif officiel de favoriser la mobilité des ménages.</p>	<p><u>Le logement social se finance à près de 75 % par des emprunts contractés par les organismes HLM auprès de la Caisse des Dépôts alimentée par les livrets d'épargne réglementés : les loyers des locataires HLM permettent de rembourser ces emprunts de très long terme.</u> Le SNES affirme son exigence que la CDC reste <u>un organisme financier public, indépendant de l'exécutif et de Bercy, et placé sous la seule surveillance du Parlement. Il s'opposera à toute tentative du gouvernement de le priver des fonds nécessaires au développement de politiques économiques progressistes et de l'instrumentaliser dans les processus actuels de privatisations. Cela aurait des conséquences néfastes notamment pour le financement du logement social, déjà insuffisant.</u></p>
<p>La crise touche dix millions de personnes, dont quatre millions de mal-logés, deux millions de personnes en situation d'impayé, sans parler des SDF. L'insuffisance de logements disponibles, le prix des loyers, premier budget des ménages et des jeunes, ou les contraintes de transport constituent autant de handicaps pour les familles, les salarié-e-s et nombre de fonctionnaires en début de carrière</p>	<p><u>Les fonds propres des bailleurs (15 %), les collectivités territoriales, l'État, l'Action Logement (ex 1 % patronal) participent aussi au financement de la construction de logements sociaux.</u></p>

notamment.	
La crise du logement a des répercussions désastreuses notamment sur les familles concernées et les enfants qui ne peuvent, de ce fait, poursuivre une scolarité satisfaisante. Le SNES-FSU dénonce l'aggravation d'une situation source de difficultés criantes voire d'exclusion. L'hébergement d'urgence est saturé. Les bidonvilles ont réapparu.	Le SNES-FSU proteste contre la réduction du budget du logement de 1,7 milliard € : <u>conteste la politique engagée en matière de logement social. Il condamne la baisse brutale</u> des 5 euros touchant les plus jeunes et les revenus modestes ainsi que la réduction du budget du logement de 1,7 milliard € : l'État impose cette baisse aux bailleurs sociaux pour « rendre indolore » la diminution des APL pour un montant global équivalent. Conséquences : moins de construction de logements sociaux, dégradation du parc social.
Le SNES-FSU se bat contre cette situation indigne, car l'accès au logement décent est un droit. Le logement joue, pourtant, un rôle de cohésion sociale et d'égalité. C'est un droit fondamental.	LE SNES-FSU se bat contre cette situation indigne, car l'accès au logement décent est un droit. Le logement joue, pourtant, un rôle de cohésion sociale et d'égalité . C'est un droit fondamental. <u>Il dénonce aussi le désengagement de l'État dans le Fonds d'aide à la pierre et la suppression du dispositif APL « accession » en 2018, en contradiction avec l'objectif officiel de favoriser la mobilité des ménages.</u>
Le SNES-FSU rappelle la nécessité de création en nombre de logements sociaux, pour garantir l'accès à un logement décent pour toutes et tous.	
Il demande le retrait des mesures contre l'APL et les HLM, la mise en œuvre d'une politique ambitieuse qui réponde aux besoins, à l'exigence de mixité sociale et lutte contre la spéculation immobilière.	
L'effectivité du DALO doit être une réalité, la loi sur les réquisitions respectée, le droit au logement effectif.	L'effectivité du DALO doit être une réalité, la loi sur les réquisitions respectée, le droit au logement effectif. <u>Le SNES soutient la demande d'encadrement des loyers notamment dans les « zones sous tension » livrées à la spéculation immobilière .</u>
3. Financer le droit à la santé	
3.1. Défendre le principe de la sécurité sociale	Défendre le principe de la sécurité sociale <u>Défendre la sécurité sociale solidaire de haut niveau pour tous.</u>

<p>Avec la CMU, devenue PUMA au 1er janvier 2016, l'assurance maladie s'est universalisée, ce qui était l'un des objectifs des fondateurs de la Sécurité sociale. Mais la voie choisie sert de prétexte à la disparition des cotisations sociales et à leur remplacement systématique par la CSG, ce que le SNES-FSU conteste.</p>	<p><u>La question de fond pour la sécurité sociale concerne moins les dépenses de santé que les financements qui leur sont attribués et qui doivent être augmentés.</u> <u>Si avec</u> Avec la CMU, devenue PUMA au 1er janvier 2016, l'assurance maladie s'est universalisée, ce qui était l'un des objectifs des fondateurs de la Sécurité sociale., <u>Mais</u> la voie choisie sert de prétexte à la disparition des cotisations sociales et à leur remplacement systématique par la CSG, ce que le SNES-FSU conteste.</p>
<p>L'élargissement de l'assiette des prélèvements est légitime et nécessaire dès lors que les droits sont universels et ne sont plus réservés à la condition salariale ou d'ayant droit. Mais le financement de la sécurité sociale doit rester strictement distinct du financement de l'État et des collectivités, et dans ce cadre, la CSG sur les revenus du travail peut et doit être requalifiée en cotisation sociale. Ne resterait alors de la CSG que la contribution sociale sur les autres revenus, dont le taux et l'assiette doivent évoluer à la hausse.</p>	<p><u>La question de</u> l'élargissement de l'assiette des prélèvements est <u>posée légitime et nécessaire</u> dès lors que les droits sont universels et ne sont plus réservés à la condition salariale ou d'ayant droit. Mais le financement de la sécurité sociale doit rester strictement distinct du financement de l'État et des collectivités, et dans ce cadre, la CSG sur les revenus du travail peut et doit être requalifiée en cotisation sociale. Ne resterait alors de la CSG qu'une contribution sociale sur <u>les revenus de placement, de patrimoine et des jeux avec élargissement de l'assiette.</u> <u>Le SNES s'inquiète des propos issus des milieux gouvernementaux de destiner la CSG à d'autres financements que celui de la sécurité sociale.</u></p>
<p>Le SNES-FSU s'est prononcé contre le CICE mais il dénonce sa transformation en allègement pérenne de cotisations sociales patronales jusqu'à 2,5 Smic à partir du 1er janvier 2019. Il faut revenir sur les exonérations et allègements de cotisations sociales ainsi que sur les exemptions d'assiette afin de sauvegarder et renforcer le principe fondamental de la sécurité sociale « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».</p>	<p>Le SNES-FSU s'est prononcé contre le CICE, <u>dispositif qui de surcroît n'a pas créé d'emplois,</u> mais il dénonce sa transformation en allègement pérenne de cotisations sociales patronales jusqu'à 2,5 Smic à partir du 1er janvier 2019, <u>tout aussi inacceptable puisqu'il contribue à faire pression sur les salaires.</u> <u>De plus cette mesure s'ajoute aux exonérations et allègements nombreux de cotisations patronales ainsi qu'aux exemptions d'assiette sur lesquels il faut revenir. Seul le financement par la cotisation sociale salariale et patronale permet de sauvegarder et renforcer le principe fondamental de la sécurité sociale « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».</u></p>
<p>3.2. La place des mutuelles</p>	

<p>La part des complémentaires santé s'est accrue au fil des désengagements de l'assurance maladie obligatoire et la généralisation des contrats collectifs d'entreprise pour les salariés du privé tourne le dos à la nécessaire reconquête d'une sécurité sociale de haut niveau pour tou-te-s.</p>	<p>La part des complémentaires santé s'est accrue au fil des désengagements de l'assurance maladie obligatoire et la généralisation des contrats collectifs d'entreprise pour les salariés du privé tourne le dos à la nécessaire reconquête d'une sécurité sociale de haut niveau pour tou-te-s. <u>Cette tendance aggrave les inégalités dans l'accès aux soins et contribue à cautionner la réduction du périmètre de l'AMO. - Par ailleurs</u> la généralisation des contrats collectifs d'entreprise <u>instaurés sous le précédent quinquennat</u> pour les salariés du privé tourne le dos à la nécessaire reconquête d'une sécurité sociale de haut niveau pour tou-te-s.</p>
<p>Le gouvernement Macron envisage ainsi de faire prendre en charge par les complémentaires les dépenses en optique et prothèses dentaires et auditives (pour un reste à charge zéro du patient) mais aussi, dans la fonction publique, les jours de carence qui seraient portés à 3 en 2019. Les hausses de tarifs en résultant s'ajouteraient aux augmentations des cotisations déjà pratiquées.</p>	<p><u>Les orientations déjà retenues par le gouvernement Macron sont très préoccupantes en menaçant d'accélérer la privatisation de la santé. En effet il envisage ainsi de faire prendre en charge par les complémentaires les dépenses en optique et prothèses dentaires et auditives (pour un reste à charge zéro du patient) mais aussi, dans la fonction publique, les jours de carence qui seraient portés à 3 en 2019.</u></p> <p><u>Il sollicite les mutuelles pour la prise en charge de l'augmentation de 2 euros du forfait hospitalier.</u> Les hausses de tarifs en résultant s'ajouteraient aux augmentations des cotisations déjà pratiquées.</p> <p><u>D'autre part un projet circule d'instaurer une complémentaire obligatoire pour tous les fonctionnaires. S'il devait se concrétiser, le SNES s'y opposerait résolument car non seulement il exclurait les retraités mais il acterait un rétrécissement de l'AMO, pilier de la Sécurité Sociale et égalitaire, et ce, de manière irréversible pour longtemps.</u></p>
<p>Or, les mutuelles sont de plus en plus mises en concurrence avec les sociétés d'assurances à but lucratif et sont fortement malmenées par les contraintes de solvabilité imposées par l'Union européenne.</p>	<p>Or, Les mutuelles sont de plus en plus mises en concurrence avec les sociétés d'assurances à but lucratif. <u>Les nouvelles règles imposées en 2017 pour le référencement des complémentaires dans la FP marquent un recul grave: dans l'Education Nationale, deux assureurs privés (AXA-Intériale et la CNP) sont désormais référencés au côté de la MGEN; d'autre part le cahier des charges exclut de l'offre référencée un certain nombre de prestations (aide à domicile, perte d'autonomie,</u></p>

	<p><u>prévoyance pour les retraités par exemple) qui feront l'objet d'une option supplémentaire plus chère. Le respect de la démocratie et la défense des valeurs mutualistes auraient voulu que les adhérents soient tenus informés et soient mobilisés contre ces régressions.-</u> et Par ailleurs les mutuelles sont fortement malmenées par les contraintes de solvabilité et <u>la concurrence "libre et non faussée"</u> imposées à tous par l'Union européenne.</p>
<p>Dans ce contexte, elles se sont engagées dans des processus de regroupement et de concentration visant à limiter la concurrence entre elles et pour mutualiser certaines activités et capacités financières.</p>	<p>Dans ce contexte, elles se sont engagées dans des processus de regroupement et de concentration visant à limiter la concurrence entre elles et pour mutualiser certaines activités et capacités financières. <u>Tel est le cas pour la fusion de la MGEN et Harmonie Mutuelle sur laquelle les adhérents ne sont pas tenus informés.</u></p>
<p>Il faut veiller à ce que ce mouvement n'agrandisse pas le fossé qui existe déjà trop souvent entre les mutuelles et leurs adhérents. Mais les mutuelles ont aussi engagé un processus de segmentation des offres et de discrimination par l'âge qui tournent le dos à la notion de solidarité. La distinction entre mutualité et assurance apparaît ainsi de moins en moins.</p>	<p>Il faut veiller à ce que <u>Dans ces conditions on peut craindre que ce mouvement n'agrandisse pas le fossé qui existe déjà trop souvent entre les mutuelles et leurs adhérents. Mais les mutuelles comme la MGEN ont aussi engagé un processus de segmentation des offres et de discrimination par l'âge qui tournent le dos à la notion de solidarité. La distinction entre mutualité et assurance apparaît ainsi de moins en moins.</u></p>
<p>Ce système ne peut engendrer qu'une couverture très inégalitaire des soins de santé.</p>	<p>Ce système ne peut engendrer qu'une couverture très inégalitaire des soins de santé et <u>une privatisation du système de santé. Il est urgent que dans le SNES et dans la FSU, avec d'autres forces, soit lancé un vrai débat sur les moyens de reconquérir la Sécurité Sociale à 100%, ce qui suppose un État des lieux sans complaisance sur les dérives de la MGEN et des mutuelles, une exploration approfondie de propositions déjà faites pour y mettre un terme (s'inspirer du régime spécial d'Alsace- Moselle, congrès du SNES de Grenoble, ou rattacher les mutuelles à la Sécurité Sociale par exemple). La mission des mutuelles n'est pas de se substituer à la Sécurité Sociale, ce dont elles sont incapables par nature, mais de jouer pleinement leur rôle dans la prévention.</u></p>
<p>3.3. Pour une autre politique de santé qui permette un véritable droit à la santé</p>	

<p>pour tous : refonder la « démocratie sanitaire »</p>	<p><u>Ce droit passe par l'existence et l'amélioration du service public de santé, présent sur l'ensemble du territoire, accessible à tous et dispensant des soins de qualité.</u></p> <p><u>Aucune réponse n'est apportée ni par la loi Santé ni par le budget 2018 aux dégradations du système de santé.</u></p> <p><u>Après les 21 Mds d'économie du Pacte de responsabilité sur la santé entre 2014 et 2017, le budget 2018 du gouvernement Macron supprime 4,5 Mds euros dont 1, 5 pour les hôpitaux déjà exsangues. La dégradation continue du système de santé et du service public hospitalier en est la lourde conséquence. Or de nouvelles économies sont annoncées pour les années à venir. La volonté de réduire les dépenses de santé s'inscrit dans un ONDAM systématiquement sous-estimé, ce qui creuse artificiellement le déficit de l'AMO.</u></p>
	<p><u>L'accès aux soins devient de plus en plus inégalitaire : dépassements d'honoraires , non remplacement des praticiens partant à la retraite, fermetures d'hôpitaux et de maternité de proximité étendent les déserts médicaux.</u></p> <p><u>La mise en place des GHT, la construction de superstructures hospitalières se déroulent de manière autoritaire et brutale selon une logique comptable étrangère aux besoins des usagers. Les ARS mettent en œuvre de manière autoritaire et bureaucratique une politique de réduction des dépenses en matière de santé.</u></p> <p><u>Le développement à marche forcée du "virage ambulatoire" dans le seul but de réaliser des économies, est une menace sur la qualité des soins. Dans les hôpitaux, restructurations , fermetures de lits, réduction de crédits entraînent déshumanisation de l'hospitalisation, épuisement et perte de sens du métier pour les personnels.</u></p>
<p>L'assurance maladie obligatoire est fondée sur la solidarité entre malades et non malades, avec des cotisations</p>	<p><u>Le véritable droit à la santé passe par la présence au plus près de la population et par l'amélioration d'un service public de santé</u></p>

<p>proportionnelles au revenu et des prestations fournies en fonction des besoins alors que les complémentaires santé sont placées sur un marché concurrentiel dominé par la logique de la sélection des risques.</p>	<p><u>accessible à tous et dispensant des soins de qualité. Le SNES -FSU apporte son soutien aux luttes engagées dans ce but. Il revendique la création de centres de santé pour lutter contre les déserts médicaux, la généralisation du tiers payant, des mesures plus contraignantes pour l'installation des médecins. Le mode de financement des hôpitaux doit être réformé et les dotations accrues.</u> <u>D'autre part, l'assurance maladie obligatoire doit continuer à être est fondée sur la solidarité entre malades et non malades, avec des cotisations proportionnelles au revenu, étendues à d'autres revenus (dividendes par exemple) et des cotisations patronales par une redistribution des richesses produites qui revienne aux travailleurs au lieu d'enrichir les actionnaires. Elle apporte des prestations fournies en fonction des besoins alors que les complémentaires santé sont placées sur un marché concurrentiel dominé par la logique de la sélection des risques.</u></p>
<p>Le SNES-FSU réaffirme ses mandats de reconquête d'un système de soins et de santé solidaire et de haut niveau pour toutes et tous, tendant vers un remboursement à 100 % des soins médicaux et développant la prévention, ce qui suppose de redéfinir le rôle des mutuelles</p>	<p>Le SNES-FSU réaffirme ses mandats de reconquête d'un système de soins et de santé solidaire et de haut niveau pour toutes et tous, tendant vers un remboursement à 100 % des soins médicaux: <u>réorganisation de la médecine de ville, élargissement du numerus clausus, suppression des dépassements d'honoraires, déremboursements..., politique du médicament indépendante des lobbies pharmaceutiques.</u> et développant <u>Il faut développer</u> la prévention, ce qui suppose de redéfinir le rôle des mutuelles</p>
<p>Cette reconquête passe par la mise en place de procédures démocratiques permettant notamment de définir ce qui est à prendre en charge (ou non) par collectivité et le mode de « gouvernance » d'une sécurité sociale renouvée. Les procédures devront associer les représentants de la société civile dont les représentants des travailleurs, des professionnels de santé et des élus.</p>	<p>Cette reconquête passe par <u>doit s'accompagner de</u> la mise en place de procédures démocratiques permettant notamment de définir ce qui est à prendre en charge (ou non) par collectivité <u>les besoins à satisfaire, les financements nécessaires</u> et le mode de « gouvernance » d'une sécurité sociale renouvée <u>d'un système de santé public renouvé.</u> <u>Conquête des travailleurs, la Sécurité Sociale doit retrouver une gestion par les représentants de leurs organisations syndicales.</u> Les procédures devront associer les représentants des usagers, des organisations de salariés, de la société civile dont les</p>

	représentants des travailleurs, des professionnels de santé et des élus.
3.4. Perte d'autonomie/aidant-e-s	
La question de la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile ne peut en aucun cas se limiter aux seuls aidants. S'ils ont leur rôle à jouer, ce ne peut être qu'en complément de professionnel-les en nombre, mieux formé-e-s, mieux rémunéré-e-s, protégé-e-s par un statut. Les familles doivent pouvoir y recourir.	
Cela implique de supprimer le reste à charge, et aussi que le plan d'aide soit d'un bon niveau et qu'un service public de qualité le mette en œuvre. Il y a nécessité de clarifier le rôle de chacun-e, capable de créer des complémentarités, des synergies pour soulager le quotidien des aidants.	Cela implique de supprimer le reste à charge, et aussi que le plan d'aide soit d'un bon niveau et qu'un service public de qualité le mette en œuvre. Il y a nécessité de clarifier le rôle de chacun-e, capable de créer des complémentarités, des synergies pour soulager le quotidien des aidants. <u>pour apporter les aides à la perte d'autonomie.</u>
Il faut élargir le nombre de bénéficiaires au droit au répit, et augmenter les capacités d'accueil de jour et d'hébergement temporaire. Il faut aménager les conditions de travail des aidants actifs (congé, possibilités d'absences...), sans porter atteinte à leurs droits notamment en matière de retraite.	
	<u>La baisse du pouvoir d'achat aggravée par la hausse de la CSG qui diminue les pensions depuis janvier 2018, et dont le SNES-FSU demande la suppression, réduit le recours à l'aide au maintien à domicile. Cette situation contribue aux difficultés financières rencontrées par les services d'aide à domicile. D'autre part, les plafonds de ressources pour bénéficier de l'APA sont scandaleusement bas, et le montant de l'allocation est inégal selon les départements. Il y a là un domaine d'intervention syndicale à réinvestir.</u> <u>Dans les EHPAD, le coût dépasse de très loin les</u>

	<p><u>ressources des résidents et les restes à charge sont particulièrement lourds. Cette situation appelle des réponses politiques par un encadrement plus strict des tarifs et des aides fondées sur la solidarité nationale. Le mode de tarification, les suppressions de crédits et de personnels à des fins de rentabilité financière ou de gestion comptable créent une situation devenue inhumaine et insupportable pour les personnels et pour les résidents.</u></p> <p><u>Le SNES avec la FSU dans le cadre du groupe des 9 organisations de retraités apporte son soutien aux mobilisations répétées des personnels. . Le gouvernement doit répondre à leurs revendications concernant les dotations, les emplois, les statuts, la revalorisation des carrières et des salaires.</u></p> <p><u>Le gouvernement doit répondre aux besoins croissants par la construction d’EHPAD publics plus accessibles que les EHPAD privés à but lucratif tournés vers la recherche du profit financier.</u></p> <p><u>Le coût élevé des EHPAD oblige les familles à rechercher des établissements parfois éloignés géographiquement parce que moins onéreux. L’isolement qui en découle contribue à dégrader l’État de santé des résidents.</u></p> <p><u>Le SNES-FSU rappelle sa revendication de suppression de la CASA comme mode de financement de la perte d'autonomie, et celle de la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans le cadre des branches existantes. Il continuera à s'opposer à tout projet de recours aux assurances privées pour financer la dépendance.</u></p>
<p>4. Financer les retraites</p>	
<p>4.1. Un enjeu de société</p>	<p>4.1. Un enjeu de société- <u>Introduction</u></p>
<p>Le SNES-FSU fait du combat pour le financement solidaire des retraites un enjeu majeur de société et rappelle la pertinence de ses mandats sur le sujet : refus des exonérations indues, augmentation de l’assiette des cotisations, politique de</p>	

l'emploi et d'augmentation des salaires.	
Il ne se résigne pas à la dégradation des droits engendrée par les réformes successives des trente dernières années, pas plus qu'il n'acceptera de nouveaux reculs à travers la nouvelle réforme voulue par le gouvernement actuel.	IL ne se résigne pas à la dégradation des droits engendrée par les réformes successives des trente dernières années, pas plus qu'il n'acceptera de nouveaux reculs à travers la nouvelle réforme voulue par le gouvernement actuel. <u>pas plus qu'il n'acceptera la nouvelle réforme prévue par le gouvernement et les reculs qu'elle induit.</u> <u>Il rappelle ses mandats de retraite à 60 ans avec 37,5 annuités (cf 2.11).</u>
Ces réformes conduisent à la paupérisation croissante de la population et à l'aggravation des inégalités femmes hommes. Largement motivées par la volonté de diminuer la part de la dépense publique consacrée aux retraites et par la volonté d'orienter l'épargne des ménages vers des produits financiers et des fonds spéculatifs, les réformes successives ont été autant de signaux majeurs envoyés aux marchés en refusant le débat sur leur contenu et leur portée sociale et en imposant des mesures brutales.	
Le recul de la date d'ouverture des droits, l'allongement de la durée d'assurance et la décote ont pour objectif la baisse des pensions et par conséquent le recours à l'assurantiel privé.	Le recul de la date d'ouverture des droits, l'allongement de la durée d'assurance et la décote ont pour objectif la baisse des pensions et par conséquent le recours à l'assurantiel privé. <u>La suppression de la règle d'assimilation accroît le décrochage des retraités par rapport aux actifs.</u>
Le SNES-FSU demande le retrait de ces mesures. Sans fusion des régimes, la convergence public/privé doit aboutir à des prestations définies et à un âge de référence, harmonisés par le haut.	
Le SNES-FSU cherchera l'unité public-privé pour porter ces combats.	
4.2. Un enjeu de société	
Constatant la dégradation des conditions du départ à la retraite (polypensionnés de plus en plus nombreux, décote, carrières courtes et fragmentées, allongement de la durée des études, conditions d'exercice difficiles, etc.), le SNES-FSU demande :	Constatant la dégradation des conditions du départ à la retraite (polypensionnés de plus en plus nombreux, décote, carrières courtes et fragmentées, allongement de la durée des études, conditions d'exercice difficiles, etc.), le SNES-FSU demande <u>l'abandon des jours de carence qui seraient</u>

	<p><u>portés à 3 en 2019. Il souligne le surcoût occasionné par ces mesures (contagion, aggravation de l'état de santé, surcoût des soins occasionnés...)</u> <u>Ils ne sont pas compensés dans la FP et dégradent d'autant le calcul des trimestres pour la retraite car ce sont des jours non cotisés.</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> • une prise en compte des fins de carrière conformément aux revendications développées dans le thème 2 ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • l'intégration dans la durée cotisée des années d'études supérieures et des périodes de formation, stages, services civiques et de chômage entre la fin de la formation et la vie professionnelle. À cet effet pourrait être instituée une cotisation étudiante modique dont les étudiants boursiers seraient exonérés et avec paiement volontaire de cette cotisation par les actifs n'ayant pas pu en bénéficier avant sa mise en place. Un certain nombre de trimestres de cotisation par année d'études (jusqu'à 4), pourraient ainsi être validés. Cette revendication est d'autant plus importante que les études plus longues et la précarité d'une grande partie des jeunes diplômés impactent de plus en plus sévèrement leurs retraites futures et s'inscrit en contradiction avec l'objectif général d'élévation des qualifications de la population ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • le rétablissement et l'amélioration des bonifications pour enfants ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • pour les fonctionnaires polypensionnés, la proratisation du calcul de la pension. Cette mesure a en effet été obtenue pour les salariés du privé ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • l'attribution de la pension de réversion sans condition de ressources ni d'âge pour tous, étendue aux couples pacés. 	
<p>Pour les pensions :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • l'indexation des pensions sur les salaires ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • la revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier par indexation de leur montant 	<ul style="list-style-type: none"> • la revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier par indexation de leur montant sur les

<p>sur les salaires et le rattrapage des pertes importantes de pouvoir d'achat subies par les retraités du fait des reports successifs de dates.</p>	<p>salaires et le rattrapage des pertes importantes de pouvoir d'achat subies par les retraités du fait des reports successifs de dates, <u>du gel des pensions depuis 2014</u>, l'indexation des pensions sur les salaires dont <u>l'évolution est plus favorable aux pensions qu'avec l'indexation sur les prix à la consommation, des mesures fiscales spécifiques (suppression de la demi-part pour personne isolée ayant élevé au moins un enfant, CASA, fiscalisation de la majoration de pension pour 3 enfants et plus)</u></p>
<p>4.3. Vers une réforme ?</p>	<p>Vers une réforme systémique ? <u>Lutter contre une réforme systémique</u></p>
<p>Le gouvernement travaille sur un changement radical du système de retraite et prétend vouloir « faire une réforme pour l'avenir » au nom de principes présentés comme simples : un régime unique répondant à la nouvelle donne de la mobilité, un régime équitable (« pour chaque euro cotisé le même droit à pension pour tous »), un système lisible qui permettrait à chacun de savoir ses droits.</p>	
<p>Sur le fond, le SNES-FSU dénonce la vision individualiste sous tendue par ce projet et d'ailleurs valorisée par les discours politiques qui l'accompagnent : accumuler des cotisations sur un compte personnel, sans se préoccuper de la retraite du voisin mime la capitalisation, renvoie chacun, encore plus qu'avec le système actuel, à des arbitrages individuels entre la poursuite de son activité et le montant de sa pension tout en aboutissant à une baisse globale des pensions.</p>	<p>Sur le fond, le SNES-FSU dénonce la vision individualiste sous tendue par ce projet et d'ailleurs valorisée par les discours politiques qui l'accompagnent : accumuler des cotisations sur un compte personnel, sans se préoccuper de la retraite du voisin <u>sans références collectives</u> mime la capitalisation, renvoie chacun, encore plus qu'avec le système actuel, à des arbitrages individuels entre la poursuite de son activité et le montant de sa pension tout en aboutissant à une baisse globale des pensions.</p>
<p>Le projet escamote aussi la responsabilité des entreprises s'appuyant sur un système qui semble s'autoréguler et esquive ainsi tout contrôle social. Les modèles qui l'inspirent (le système par comptes notionnels en Suède ou des régimes par points dans d'autres pays) se caractérisent d'abord par un blocage du financement des régimes publics de retraites et réduisent</p>	<p>Le projet escamote aussi la responsabilité des entreprises s'appuyant sur un système qui semble s'autoréguler et esquive ainsi tout contrôle social. <u>exempte le patronat de toute responsabilité sociale et de toute contribution en s'appuyant sur un système prétendument autorégulé, esquivant ainsi débats et contrôles sociaux.</u> Les modèles qui l'inspirent (le système par comptes notionnels en Suède ou des régimes par points dans d'autres pays)</p>

<p>donc les droits pour laisser la place à un régime complémentaire par capitalisation, sans compter les régimes d'entreprise ou d'épargne individuelle destinés aux plus aisés.</p>	<p>se caractérisent d'abord par un blocage du financement des régimes publics de retraites et réduisent donc les droits pour laisser la place à un régime complémentaire par capitalisation, sans compter les régimes d'entreprise ou d'épargne individuelle destinés aux plus aisés</p>
<p>Prendre en compte toute la carrière peut favoriser les carrières courtes et certaines carrières accidentées, mais baissera les retraites de nombreux salariés du privé pour qui le calcul sur les meilleures années permet de prendre en compte la progression des salaires et celles des fonctionnaires, dont le traitement de référence est basé sur l'indice des six derniers mois.</p> <p>Par ailleurs, les systèmes par points ou notionnels sont en réalité complexes et à cotisations définies dans lesquels aucun taux de remplacement n'est garanti.</p>	<p>Prendre en compte toute la carrière peut favoriser les carrières courtes et certaines carrières accidentées, mais baissera les retraites de nombreux salariés du privé pour qui le calcul sur les meilleures années permet de prendre en compte la progression des salaires et celles des fonctionnaires, dont le traitement de référence est basé sur l'indice des six derniers mois.</p> <p><u>Le calcul sur les 25 meilleures années est déjà un recul par rapport au décompte précédent sur les 10 meilleures années.</u></p> <p><u>Quant aux fonctionnaires, prendre en compte toute la carrière baissera aussi leurs retraites basée actuellement sur l'indice du traitement des 6 derniers mois.</u></p> <p>Par ailleurs, <u>contrairement à ce que vend la campagne gouvernementale</u>, les systèmes par points ou notionnels sont en réalité complexes.</p> <p><u>Enfin, c'est un système</u> à cotisations définies dans lesquels aucun taux de remplacement n'est garanti.</p>
<p>Ce sont des systèmes contributifs purs qui laissent peu de place à la solidarité et qui accroîtront les inégalités. La conversion des droits d'un système à l'autre sera compliquée et sujette à beaucoup de biais qui pénaliseront des retraité-e-s.</p>	<p>Ce sont des systèmes contributifs purs qui laissent peu de place à la solidarité et qui accroîtront les inégalités</p> <p>La conversion des droits d'un système à l'autre sera compliquée et sujette à beaucoup de biais qui pénaliseront des retraité-e-s.</p> <p><u>Le risque est grand que la conversion des droits se fasse par un nivellement par le bas, au détriment des retraité-e-s.</u></p>
<p>Cette réforme sera un prétexte pour s'attaquer au Code des pensions et au statut de la fonction publique, qui se caractérise par une fonction publique de carrière, garantissant l'indépendance des fonctionnaires, la pension étant un « salaire</p>	<p>Cette réforme systémique sera un prétexte pour s'attaquer au Code des pensions et au statut de la fonction publique, qui se caractérise par une fonction publique de carrière, garantissant l'indépendance des fonctionnaires, la pension étant un « salaire continué ».</p>

<p>continué ».</p>	<p><u>Le SNES s'oppose à cette réforme et , dans la recherche de l'unité, il mettra tout en œuvre pour la combattre.</u></p>
<p>5. Le rôle et le niveau d'intervention des services publics</p>	
<p>5.1. La réforme de l'État et ses conséquences</p>	
<p>Épousant les visées de la commission de Bruxelles de compétitivité, de concurrence et d'austérité, les gouvernements de 2012 à 2015 ont poursuivi la réforme de l'État par le biais d'une réforme territoriale et d'une réorganisation de l'administration territoriale de l'État, porteuses de régressions pour les services publics, les personnels et les usagers.</p>	<p>Épousant Adoptant les visées de la commission de Bruxelles de compétitivité, de concurrence et d'austérité, les gouvernements de 2012 à 2015 2017 ont poursuivi la réforme de l'État par le biais d'une réforme territoriale et d'une réorganisation de l'administration territoriale de l'État, porteuses de régressions pour les services publics, les personnels et les usagers.</p>
<p>La majorité élue en 2017 poursuit et amplifie même l'affaiblissement du rôle l'État, hors ses missions régaliennes. Le programme « action publique 2022 », CAP 22, envisage clairement, au nom de la baisse des dépenses publiques (3 points de PIB d'ici 2022, suppression de 120 000 postes de fonctionnaire, 50 000 FPE et 70 000 FPT), d'effectuer des transferts de missions aux CT (et entre elles), mais aussi au privé, voire même d'abandonner des missions. Déjà, les services publics, confrontés à la réduction des financements, sont fragilisés, ainsi le recours plus important aux partenariats public privé (PPP), donne à la puissance publique la possibilité de déléguer au secteur privé la construction, la gestion et parfois l'exploitation d'équipements publics comme les collèges.</p>	<p>La majorité élue en 2017 poursuit et amplifie même l'affaiblissement du rôle l'État, hors ses missions régaliennes. Le programme « action publique 2022 », CAP 22, envisage clairement, au nom de la baisse des dépenses publiques (3 points de PIB d'ici 2022, suppression de 120 000 postes de fonctionnaire, 50 000 FPE et 70 000 FPT), d'effectuer des transferts de missions aux CT (et entre elles), mais aussi au privé, voire même d'abandonner des missions. Déjà, les services publics, confrontés à la réduction des financements, sont fragilisés, ainsi le recours plus important aux partenariats public privé (PPP), donne à la puissance publique la possibilité de déléguer au secteur privé la construction, la gestion et parfois l'exploitation d'équipements publics comme les collèges, <u>les hôpitaux, les autoroutes...</u></p>
<p>Le SNES-FSU a dénoncé ces PPP dès leur apparition. Ces politiques vont à l'encontre du besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de répondre aux enjeux de la transition écologique, le développement des services publics alliant cadrage national et véritable proximité, mais aussi résistant à la concurrence, aux</p>	<p>Le SNES-FSU a dénoncé ces PPP dès leur apparition. Ces politiques vont à l'encontre du besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de répondre aux enjeux de la transition écologique, le développement des services publics alliant cadrage national et véritable proximité, mais aussi résistant à la concurrence, aux groupes de pression et aux clientélismes.</p>

<p>groupes de pression et aux clientélismes.</p>	<p><u>Les PPP et autres délégations de services publics sont l'occasion pour les intérêts privés de se garantir des revenus en demandant aux collectivités signataires de tels accords de garantir un certain niveau de revenu et de couvrir les pertes éventuelles.</u> <u>De plus de tels dispositifs diminuent le contrôle citoyen et s'accompagnent régulièrement d'une dégradation du service rendu aux usagers.</u></p>
<p>5.2. Quel niveau d'organisation et quel financement ?</p>	
<p>Rôle de l'État ? retrouver un État social : voir fiche n° 2 adoptée au Congrès de Grenoble de 2016.</p>	
<p>La réorganisation administrative territoriale de l'État pour le système éducatif</p>	
<p>Le précédent gouvernement a maintenu les 23 académies métropolitaines, et le SNES-FSU s'était prononcé et mobilisé sur le terrain pour ce maintien. Il a créé 13 « régions académiques » correspondant aux 13 régions métropolitaines, chacune étant dotée d'un « recteur de région académique ».</p>	
<p>Ce dispositif qui doit permettre à l'EN de parler d'une seule voix au/à la président-e de région, suscite des inquiétudes. L'expérimentation normande de l'automne 2017 (1 seul recteur pour les 2 académies) rendue possible par le décret du 6 novembre 2017 du nouveau gouvernement, confirme la volonté de faire coïncider dans un futur proche, régions et académies.</p>	
<p>Les mutualisations de services entre académies entraîneront des suppressions de postes, des mutations forcées pour les fonctionnaires et une dégradation de la qualité du service rendu. Par ailleurs, la fusion des régions ouvre la voie à une potentielle régionalisation de l'éducation. Autant la coordination entre académies d'une même région est nécessaire, autant la création d'un nouvel échelon hiérarchique</p>	

est inutile, voire dangereuse.	
Pour autant, la question de la création d'une instance tenant lieu de contre-pouvoir face au conseil régional reste posée. D'autant plus que pour la carte des formations, les régions ont un rôle accru, même si formellement l'État via les recteurs a le dernier mot.	
Le SNES-FSU réaffirme son opposition à toute régionalisation de l'Éducation et à tout nouveau transfert de compétences.- Dotation, gestion des postes, statut, recrutement et gestion des personnels de l'Éducation nationale doivent rester des prérogatives de l'État et de ses représentants territoriaux (départements, académies, ministère).	Le SNES-FSU réaffirme son opposition à toute régionalisation de l'Éducation et à tout nouveau transfert de compétences. <u>Bien au contraire l'État doit donner l'exemple, dans ses compétences, pour réduire les inégalités éducatives territoriales et inciter les régions et les départements à faire de même dans le cadre de leurs compétences.</u> Dotation, gestion des postes, statut, recrutement et gestion des personnels de l'Éducation nationale doivent rester des prérogatives de l'État de ses représentants territoriaux (départements, académies, ministère).
5.3. Rôle des collectivités ? Une clarification de leurs compétences ? Une complémentarité et des coopérations entre elles et avec l'État ?	
La nouvelle majorité est en difficulté face aux collectivités territoriales. Le contrôle budgétaire renforcé, les coupes annoncées dans les dotations de l'État peuvent être comprises comme une volonté de contrôle accrue pour parvenir aux objectifs économiques annoncés dans le programme action publique 2022.	
Au lieu d'aller vers une clarification des compétences, l'orientation est plutôt d'adapter aux « territoires » pour diminuer la dépense publique.	Au lieu d'aller vers une clarification des compétences, l'orientation est plutôt d'adapter aux « territoires » pour diminuer la dépense publique. <u>Les coupes budgétaires ont pour conséquences une baisse des investissements éducatifs et un accroissement des inégalités.</u> <u>Cela ne peut que renforcer les inégalités en fonction des ressources très inégales des collectivités.</u>
5.4. Vers une réforme systémique ?	

<p>L'argument de fusion pour rivaliser avec les régions des autres pays européens ne tient pas puisque certaines régions, comme en Allemagne, sont bien plus petites (Berlin, Hambourg, etc.) mais bien plus puissantes que nos nouvelles régions fusionnées de 2016.</p>	
<p>L'argument des économies d'échelle, avancé pour la réforme territoriale, s'est effondré face à l'augmentation de 10% des dépenses des régions. Les Régions ont vu leurs compétences renforcées dans le domaine économique et de l'emploi.</p>	
<p>Leurs responsabilités sont élargies dans le domaine des transports : elles sont responsables, en plus des TER, des transports interurbains par route et des transports scolaires. Ces derniers relevaient jusqu'à présent de la compétence des départements.</p>	
<p>Départements et Régions n'ont plus la clause de compétence générale : ils ne peuvent plus exercer que les compétences attribuées par la loi. Le SNES-FSU rappelle que l'orientation scolaire relève de l'État de par la loi.</p>	
<p>Il demande à ce que les conventions « État Région » de coordination du SPRO respectent la convention type qui fait des CIO des contributeurs et non des membres du SPRO, et qu'elles ne portent ni sur la gestion, ni sur l'exercice professionnel des personnels, ni sur la formation.</p>	
<p>La loi MAPTAM « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » de 2013 s'est traduite par la création de quinze métropoles, elle a fait des métropoles des pôles d'attractivité économique qui vont drainer les financements, les emplois, toute l'activité économique et donc les équipements au détriment des territoires voisins, l'exemple de la métropole de Lyon est parlant à cet égard.</p>	<p>La loi MAPTAM « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » de 2013 s'est traduite par la création de quinze métropoles, elle a fait des métropoles des pôles d'attractivité économique qui vont drainer les financements, les emplois, toute l'activité économique et donc les équipements au détriment des territoires voisins, l'exemple de la métropole de Lyon est parlant à cet égard.</p> <p><u>Les conférences de l'action publique territoriale, tous les six ans, peuvent permettre des échanges</u></p>

	<p><u>de compétences entre collectivités, rendant encore plus illisible "qui fait quoi".</u> <u>Le SNES réaffirme que les compétences des collectivités territoriales doivent être définies par la loi, qu'elles ne peuvent varier d'un endroit à l'autre ni changer suivant les majorités issues des élections régionales, départementales et municipales.</u></p>
<p>Depuis, sept nouvelles métropoles ont été créées, à la demande des élus locaux, affaiblissant davantage la place des départements. La métropole peut aussi exercer des compétences régionales et/ou départementales en passant des conventions avec ces collectivités. Les collèges et les lycées font partie de ces compétences transférables par convention. Dans le second degré, le SNES-FSU s'oppose au transfert de la compétence collège ou/et lycée aux métropoles.</p>	<p>Depuis, sept nouvelles métropoles ont été créées, à la demande des élus locaux, affaiblissant davantage la place des départements. La métropole peut aussi exercer des compétences régionales et/ou départementales en passant des conventions avec ces collectivités. Les collèges et les lycées font partie de ces compétences transférables par convention. Dans le second degré, le SNES-FSU s'oppose au transfert de la compétence collège ou/et lycée aux métropoles. <u>Si le gouvernement décidait de transférer les compétences des départements aux métropoles de leurs territoires, le SNES revendique que la compétence collège soit transférée à la région. Cela renforcerait l'unité du second degré et amoindrirait les inégalités de traitement (plus une collectivité est grande, moins les inégalités sont importantes – budget pour les lycées de 1 à 3 suivant les régions, budget pour les collèges de 1 à 5 suivant les départements, budget pour les écoles de 1 à 10 suivant les communes).</u></p>
<p>La loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » précise les compétences confiées à un niveau de collectivité en renforçant les régions et les intercommunalités.</p>	<p>La loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » précise les compétences confiées à un niveau de collectivité en renforçant les régions et les intercommunalités, <u>et ce au détriment des communes et de la démocratie locale.</u></p>
<p>5.5. La fiscalité locale. Baisse des dotations aux collectivités, suppression de la taxe d'habitation.</p>	
<p>Les engagements du candidat Hollande concernant la réforme de la fiscalité locale et la mise en place « d'une véritable péréquation » sont eux passés aux oubliettes.</p>	<p>Les engagements du candidat Hollande concernant la réforme de la fiscalité locale et la mise en place « d'une véritable péréquation » sont eux passés aux oubliettes.</p>
<p>La suppression quasi totale de la taxe d'habitation imposée par le nouveau président, sans remise à plat de la fiscalité</p>	

locale va davantage fragiliser les collectivités les obligeant à délaissé certains services publics.	
Si la DGF aux régions a baissé de 451 millions en 2017, les recettes globales sont en forte augmentation pour cette année, +11,1 % par rapport à 2016. Le SNES-FSU ne peut donc que condamner les politiques austéritaires de nombreuses régions.	
Pour un financement public et pérenne	
Les finances publiques constituent le levier principal de l'action publique et donc des services publics. Pour assurer un financement équitable et pérenne de leurs missions, la politique fiscale doit être juste, efficace, égalitaire et redistributive.	
Pour que l'ensemble des services publics gérés localement soit de qualité, accessibles et disponibles dans les mêmes conditions, quel que soit l'endroit du territoire, cela passe par une mise en œuvre de véritables péréquations dont l'État doit être le garant.	
6. Droits et Libertés	
Promouvoir une société plus juste implique de développer les solidarités nécessaires au « vivre ensemble », de défendre les libertés individuelles et collectives, et donc de refuser des politiques qui visent à dresser les populations les unes contre les autres.	Promouvoir une société plus juste implique de développer les solidarités nécessaires au « vivre ensemble », pacte social , de défendre les libertés individuelles et collectives, et donc de refuser des politiques qui visent à dresser les populations les unes contre les autres.
Le SNES reste engagé en faveur des droits et libertés qui sont la nécessaire condition de cette société plus juste et s'opposera à toute attaque contre les libertés fondamentales.	
6.1. État d'urgence, politique sécuritaire	
L'intégration dans le droit commun de dispositions de l'État d'urgence constitue un nouveau recul des libertés. De plus, l'efficacité même des mesures liées à l'État d'urgence contre le terrorisme n'est pas avérée.	L'intégration dans le droit commun de dispositions de l'État d'urgence <u>par la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme</u> constitue un nouveau recul des libertés. De plus alors que l'efficacité même des mesures liées à l'État d'urgence contre le terrorisme n'est pas avérée. <u>Sous des dénominations moins connotées (visite</u>

	<p><u>domiciliaire au lieu de perquisition, mesure de surveillance individuelle au lieu d'assignation à résidence...)</u> ces nouvelles mesures favorisent <u>l'arbitraire, la logique du soupçon et le contrôle de masse constituant un danger pour la démocratie et le « vivre ensemble »</u> En revanche, <u>Au motif de lutter contre le terrorisme</u> les libertés démocratiques et notamment le droit à manifester ont été restreintes. En l'absence de définition juridique précise du terrorisme, ces dispositions pourraient être utilisées pour contraindre voire empêcher la mobilisation sociale et criminaliser le militantisme. <u>Le SNES FSU demande l'abrogation de la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme et qu'un vrai débat soit mené pour que la nécessaire protection des citoyens se fasse dans le respect des libertés fondamentales.</u></p>
<p>En revanche, les libertés démocratiques et notamment le droit à manifester, ont été restreintes. En l'absence de définition juridique précise du terrorisme, ces dispositions pourraient être utilisées pour contraindre voire empêcher la mobilisation sociale et criminaliser le militantisme.</p>	<p>En revanche, les libertés démocratiques et notamment le droit à manifester, ont été restreintes. En l'absence de définition juridique précise du terrorisme, ces dispositions pourraient être utilisées pour contraindre voire empêcher la mobilisation sociale et criminaliser le militantisme.</p>
<p>L'ensemble de ce dispositif doit être remis à plat et revu en conciliant d'une part la nécessaire protection des citoyens et d'autre part la préservation des libertés et des engagements internationaux de la France.</p>	<p>L'ensemble de ce dispositif doit être remis à plat et revu en conciliant d'une part la nécessaire protection des citoyens et d'autre part la préservation des libertés et des engagements internationaux de la France.</p> <p><u>La nécessaire protection des citoyens ne saurait être opposée à la préservation des libertés et des engagements internationaux de la France.</u></p>
<p>6.2. Répression antisyndicale</p>	
<p>Aux dizaines de fichiers existant rien que pour la police, la gendarmerie et la justice et contenant des informations sur la vie privée, professionnelle, les opinions politiques et syndicales, s'ajoutent les différentes dispositions législatives sur l'État d'urgence puis sur la loi antiterroriste.</p>	<p>Aux dizaines de fichiers existant rien que pour la police, la gendarmerie et la justice et contenant des informations sur la vie privée, professionnelle, les opinions politiques et syndicales, s'ajoutent les différentes dispositions législatives sur l'État d'urgence puis sur la loi antiterroriste.</p> <p><u>Aux différentes dispositions législatives sur l'État d'urgence et sur la loi antiterroriste s'ajoutent les</u></p>

	<u>fichiers existant pour la police , la gendarmerie et la justice et qui contiennent des informations sur la vie privée et professionnelle, sur les opinions politiques et syndicales.</u>
Cette fragilisation des libertés fondamentales et du droit de la défense peut servir de moyen de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme de trop nombreux militants l'ont déjà expérimenté.	
L'évolution des lois en réponse à des menaces extérieures ne doit pas servir de méthode pour tenter d'intimider et museler le mouvement social.	
6.3. Sécurité des établissements	
La sécurité de l'établissement fait partie des compétences du CA, le chef d'établissement est chargé d'élaborer le PPMS et de le présenter pour avis, actualisé tous les ans, au Conseil d'administration.	
La commission Hygiène et Sécurité doit voir ses prérogatives respectées dans tous les établissements, afin de tenir son rôle sur les questions de sécurité.	
Le CA doit être consulté sur l'utilisation du budget qui est destiné à la sécurisation de l'établissement, le SNES-FSU l'appelle à s'opposer à toute surenchère sécuritaire. Le SNES-FSU demande que, dans le cadre des exercices PPMS « attentat-intrusion », les moyens soient donnés aux équipes pour que ces exercices se déroulent au mieux :	
<ul style="list-style-type: none"> • mobiliser les personnes ressources en leur accordant le temps nécessaire ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • pourvoir chaque école et EPLE de « mallettes de première urgence » et fournir les moyens matériels de communication ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • développer la formation aux premiers secours. 	
Le CA et la CHS doivent donner un avis sur toute mise en place de la video-	Le CA et la CHS doivent donner un avis sur toute mise en place de la vidéo-surveillance qui ne doit

<p>surveillance qui ne doit jamais être imposée. Les règles édictées par la CNIL sur les périodes d'enregistrement et les lieux filmés doivent être respectées.</p>	<p>jamais être imposée. Les règles édictées par la CNIL sur les périodes d'enregistrement et les lieux filmés doivent être respectées. <u>Le SNES rappelle que la vidéo-surveillance ne saurait se substituer à la présence de personnels d'éducation et de surveillance.</u></p>
<p>6.4. Lutte contre les idées d'extrême-droite</p>	<p><u>Le SNES contre toutes les extrêmes droites.</u></p>
<p>Bien que ses derniers résultats électoraux n'aient pas été à la hauteur de ses espérances, sa banalisation dans l'espace politique, la présence de ses candidats au second tour des élections (présidentielle, notamment), la reprise de ses thèmes (sécurité, assimilation islam = terrorisme, défiance envers les migrants...) par la droite dite classique montrent que la lutte contre les idées d'extrême-droite reste d'actualité.</p>	<p>Bien que ses derniers résultats électoraux n'aient pas été à la hauteur de ses espérances, sa banalisation dans l'espace politique, la présence de ses candidats au second tour des élections (présidentielle, notamment), la reprise de ses thèmes (sécurité, assimilation islam = terrorisme, défiance envers les migrants...) par la droite dite classique montrent que la lutte contre les idées d'extrême-droite reste d'actualité.</p> <p><u>Si les derniers résultats électoraux n'ont pas été à la hauteur des espérances du FN, il n'en reste pas moins que la banalisation de sa présence et de celle des idées de l'extrême-droite qu'il porte — sécuritaires, xénophobes, homophobe, racistes... — continue d'infuser certaines couches de la société. La droite dite classique reprend ses thèmes (sécurité, assimilation musulman // terroriste, hostilité à l'égard des migrants). Par ailleurs, les violences policières à l'égard des migrants et la traque dont ils sont l'objet autorisée par une circulaire du ministre de l'intérieur jusque dans les centres d'hébergement alimente un climat de rejet des étrangers. Ceci montre que la lutte contre les idées d'extrême-droite reste plus que jamais d'actualité. Par ailleurs, porteur d'une vision humaniste et universaliste de la transformation sociale, le SNES appelle à la vigilance contre les replis communautaristes qui mènent à l'exacerbation des formes de rejets et d'exclusions.</u></p>
<p>Le SNES-FSU soutient les élus au CA dans les positions qu'ils ont à adopter pour porter la contestation face aux élus FN. Des initiatives sont prises afin de mieux dénoncer les impostures idéologiques de l'extrême-droite.</p>	

<p>6.5. Droits des enfants</p>	
<p>Les enfants sont touché-e-s de plein fouet par l'aggravation de la pauvreté et la précarisation de populations toujours plus importantes. Cela remet en cause les droits des plus fragiles : accès à la scolarisation plus difficile voire entravé pour les enfants de sans-papiers, Roms, gens du voyage, mineur-es isolé-es.</p>	<p><i>Inversion des 2 paragraphes</i> Le droit à la scolarisation doit être effectif pour tous et toutes, sans oublier le droit à un logement décent, à la santé, à la culture et aux loisirs. L'Aide Sociale à l'Enfance doit avoir les moyens d'exercer convenablement ses missions dans l'intérêt des enfants (prévention, accompagnement, contrat jeunes majeurs...).</p>
<p>Le droit à la scolarisation doit être effectif pour tous et toutes, sans oublier le droit à un logement décent, à la santé, à la culture et aux loisirs. L'Aide Sociale à l'Enfance doit avoir les moyens d'exercer convenablement ses missions dans l'intérêt des enfants (prévention, accompagnement, contrat jeunes majeurs...).</p>	<p>Les enfants sont touché-e-s de plein fouet par l'aggravation de la pauvreté et la précarisation de populations toujours plus importantes. Cela remet en cause les droits des plus fragiles : accès à la scolarisation plus difficile voire entravé pour les enfants de sans-papiers, Roms, gens du voyage, mineur-es isolé-es.</p>
<p>6.6. Migrants</p>	
<p>Le SNES-FSU réaffirme avec force tous ses mandats sur les migrants, et en particulier sur les mineurs isolés étrangers, dans une période où ils subissent une politique de répression d'une férocité sans précédent.</p>	<p>Le SNES-FSU réaffirme avec force tous ses mandats sur les migrants, et en particuliers sur les mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers , dans une période où ils subissent une politique de répression d'une férocité sans précédent: <u>il condamne l'utilisation de tests menant à une non reconnaissance de la minorité des jeunes et à la déshumanisation des procédures d'accueil, les difficultés croissantes pour obtenir des titres de séjours conduisant à une augmentation inquiétante des OQTF .</u> <u>Le SNES-FSU apporte son soutien aux personnes poursuivies pour un délit de solidarité envers les migrants et demande un amendement de l'article L.622.1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile afin que tout acte de solidarité et d'humanité envers les migrants ne puisse plus être sanctionner par la loi.</u> <u>Le SNES-FSU s'oppose à toute nouvelle loi sur l'asile et l'immigration entraînant une réduction des droits des demandeurs d'asile notamment par des délais de recours plus courts et une augmentation du temps de rétention. Il condamne la circulaire de G. Collomb qui autorise la traque des migrants en situation irrégulière dans les centres d'hébergement.</u> <u>Il dénonce la propagande mensongère des</u></p>

	<p><u>gouvernements sur le thème « d'une arrivée de flux migratoire d'ampleur inédite » et une politique de rétention et de reconduite à la frontière très coûteuse.</u></p> <p><u>Il s'indigne de la tentative de discrimination entre « des réfugiés politiques » et « des migrants économiques » sous entendant que les premiers seraient légitimes et non les seconds alors que ce sont bien des décisions politiques qui sont responsables de la misère qui pousse les populations à migrer. Le SNES-FSU s'associe aux associations humanitaires pour dénoncer les conditions indécentes d'accueil des migrants et les violences de la police à leur égard ainsi que les conditions inhumaines dans les centres de rétention qui voient sans cesse le nombre d'enfants retenus augmenter. Il apporte son soutien à ces associations attaquées par le Président de la République alors qu'elles se substituent à un État défaillant et restent souvent le seul garant d'un respect minimum des droits des migrants.</u></p> <p><u>Le SNES-FSU réitère sa demande d'abrogation des accords de Dublin afin que les migrants puissent demander l'asile dans le pays de leur choix et qu'une politique d'accueil des migrants soit mise en place au niveau de l'UE diminuant la pression sur certains pays comme l'Italie ou la Grèce. Il condamne le gouvernement qui, par ses choix politiques, justifie la mise en danger de la vie d'êtres humains dans les Alpes lors de reconduites à la frontière italienne et est responsable de la situation catastrophique de la région de Calais tant pour les migrants que pour les habitants en ne remettant toujours pas en cause le traité du Touquet qui fait de la France le gendarme de la frontière britannique.</u></p>
<p>6.7. Pauvreté</p>	
<p>En France neuf millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Familles en attente de logement, enfants arrivant à l'école après avoir dormi dehors, migrant-e-s parqué-e-s dans des camps, services d'urgence engorgés, associations caritatives submergées par les demandes, jeunes en</p>	<p>En France neuf millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Familles en attente de logement, enfants arrivant à l'école après avoir dormi dehors, migrant-e-s parqué-e-s dans des camps, services d'urgence engorgés, associations caritatives submergées par les demandes, jeunes en précarité, chômeurs de longue durée, retraité-e-s dans la</p>

<p>précarité, chômeurs de longue durée, retraité-e-s dans la misère.</p>	<p>misère.</p>
<p>Pour le SNES-FSU, la pauvreté n'est pas qu'un problème monétaire : la précarité enfonce toujours plus la personne et la prive de ses droits. C'est pour cela qu'il participe activement aux actions menées par ATD Quart-Monde.</p>	<p>Pour le SNES-FSU, la pauvreté n'est pas qu'un problème monétaire : la précarité enfonce toujours plus la personne et la prive de ses droits. C'est pour cela qu'il participe activement aux actions menées par ATD Quart-Monde. <u>La pauvreté prive non seulement les personnes d'un accès aux biens élémentaires (nourriture, logement, soins...) mais elle a des effets destructeurs sur la personnalité et se traduit, avec la privation de droits, par une exclusion sociale. Diverses associations humanitaires s'efforcent de pallier des carences des politiques publiques responsables de cette détresse et que le SNES combat.</u> <u>Il participe activement aux actions menées par les associations qui partagent ses valeurs.</u></p>
<p>6.8. Laïcité</p>	
<p>Les attentats de 2015 ont donné lieu au renouveau des contestations de la laïcité comme garante de la liberté d'expression et de pensée. La loi de 1905 dispose que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».</p>	
<p>Le SNES-FSU rappelle que l'espace public est un lieu de liberté d'expression, de pensée, de débats et de pluralisme, et que la laïcité a pour objectif d'en assurer l'exercice.</p>	
<p>Il estime que les lois existantes suffisent et condamne toute instrumentalisation de la laïcité. Ces lois doivent être pleinement respectées pour que, dans les établissements publics, la neutralité qui s'impose aux personnels s'impose également aux locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions.</p>	
<p>Cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, quel que soit son statut, et notamment dans le cadre</p>	

<p>d'activités organisées par un établissement. Il s'agit de garantir à tous les citoyens une égalité d'accès au service public sans subir de pression politique, patronale ou religieuse.</p>	
<p>La neutralité ne signifie pas neutralisation des savoirs, de l'esprit critique, du débat démocratique et des valeurs démocratiques et humanistes. La complaisance vis-à-vis des officines privées, l'encouragement au prosélytisme commercial et toutes les formes de marchandisation rampante de l'Éducation, le soutien assumé de l'institution à la propagande entrepreneuriale, nient les valeurs de laïcité.</p>	
<p>Le SNES-FSU dénonce le double langage du ministre de l'Éducation nationale sur la laïcité. En effet, il a installé un « conseil des sages » de la laïcité pour surveiller les manquements à celle-ci dans les établissements scolaires mais aussi pour recenser ces dits manquements. Ce conseil vient s'ajouter, sans aucune cohérence, aux mesures mises en place avant 2017 comme l'Observatoire de la laïcité ou les référents-laïcité dans chaque académie.</p>	
<p>Par ailleurs, il déclare vouloir enseigner aux élèves le fait religieux, feignant d'oublier que cela existe déjà dans les programmes et il semble soutenir les écoles privées hors contrat réactionnaires comme « Espérance banlieues » en déclarant que ces écoles sont un modèle à suivre, alors que celles-ci ne respectent ni la neutralité ni les programmes scolaires.</p>	
<p>La laïcité doit continuer à garantir, en même temps, la liberté des options spirituelles et la construction de l'esprit critique des individus, préalable à cette liberté. Pour le SNES-FSU, école publique, République laïque et République sociale, sont indissociables.</p>	
<p>Le SNES-FSU réaffirme son refus du</p>	<p>Le SNES-FSU réaffirme son refus du dualisme</p>

<p>dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et réaffirme son mandat d'unification du système éducatif dans un service public laïque intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat. Il considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Il demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme.</p>	<p>public-privé (confessionnel et patronal) et réaffirme son mandat d'unification du système éducatif dans un service public laïque intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat. <u>En attendant, il</u> considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Il demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme.</p>
<p>Il demande que les moyens soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place ou d'options dans l'enseignement public. L'urgence est vive, en particulier dans l'ouest de la France.</p>	
<p>Le SNES-FSU s'oppose à toute politique régionale qui lierait établissements publics et privés pour définir l'offre de formation. En l'État actuel des choses, il est impératif que les établissements privés sous contrat soient soumis en termes de contenus aux mêmes exigences et contraintes que les établissements publics avec un contrôle de l'État.</p>	
<p>Le SNES-FSU demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et des Régions d'outre-mer, il s'oppose à toutes pressions des lobbys politiques ou religieux visant à influencer l'écriture et la mise en œuvre des programmes scolaires ou la formation des enseignants. La conception de la laïcité du président de la République interpelle.</p>	
<p>Affirmant récemment qu'il fallait s'en tenir à la loi de 1905, le chef de l'exécutif, lors d'un entretien avec des dignitaires religieux, le 21 décembre 2017, a mis en garde contre une « radicalisation » de la laïcité, et déclaré que « La République est laïque, mais non la société ». En utilisant un terme qui, quand il est associé à des religions, est synonyme d'une fanatisation</p>	<p>Affirmant récemment qu'il fallait s'en tenir à la loi de 1905, le chef de l'exécutif, lors d'un entretien avec des <u>dignitaires représentants</u> religieux, le 21 décembre 2017, a mis en garde contre une « radicalisation » de la laïcité, et déclaré que « La République est laïque, mais non la société ». En utilisant un terme qui, quand il est associé à des religions, est synonyme d'une fanatisation pouvant aller jusqu'à une violence extrême, le président nie</p>

<p>pouvant aller jusqu'à une violence extrême, le président nie la légitimité des défenseurs de la laïcité dans notre République.</p>	<p>la légitimité des défenseurs de la laïcité dans notre République. <u>En même temps, il donne des gages de reconnaissance superfétatoires à ces dignitaires-représentants religieux.(art.1 de la Constitution)</u></p>
<p>Le gouvernement semble s'orienter vers une conception concordataire des rapports entre État et religion. C'est ignorer que le libre exercice des cultes est une composante de la liberté de conscience au même titre que l'athéisme et l'agnosticisme.</p>	
<p>6.9. Droits des femmes</p>	
<p>Si la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes semble de mieux en mieux prise en compte, les inégalités persistent, y compris dans la Fonction publique : écarts de carrière et de rémunération, (moins d'heures supplémentaires et d'IMP), emplois précaires et temps partiels imposés, moindre accès à la hors-classe, travail « invisible », n'en sont que quelques exemples.</p>	<p>Si la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes semble de mieux en mieux prise en compte, les inégalités persistent, y compris dans la Fonction publique : écarts de carrière et de rémunération, (moins d'heures supplémentaires et d'IMP), emplois précaires et temps partiels imposés, moindre accès à la hors-classe, travail « invisible », n'en sont que quelques exemples.</p> <p><u>Si les discours sur la lutte contre les inégalités fleurissent, ils sont largement démentis par la réalité. Les femmes sont toujours plus touchées par des politiques austéritaires de désengagement des services publics: précarité de l'emploi, horaires décalés, temps partiels imposés, famille monoparentale, enfance.... Les inégalités persistent, y compris dans la Fonction publique : : écarts de carrière et de rémunération, (moins d'heures supplémentaires et d'IMP), emplois précaires et temps partiels imposés, moindre accès à la hors-classe, travail « invisible », n'en sont que quelques exemples.</u></p>
<p>Le SNES-FSU exige que ces écarts soient réduits systématiquement à l'occasion de toutes les opérations de promotion. Les femmes sont toujours plus touchées par des politiques austéritaires de désengagement des services publics.</p>	<p>Le SNES-FSU exige que ces écarts soient réduits systématiquement à l'occasion de toutes les opérations de promotion. Les femmes sont toujours plus touchées par des politiques austéritaires de désengagement des services publics.</p>
<p>Le SNES-FSU réaffirme ses mandats sur les droits des femmes et son engagement de</p>	<p>Le SNES-FSU réaffirme ses mandats sur les droits des femmes <u>et son engagement pour l'égalité des</u></p>

<p>tous les instants pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le SNES-FSU s'inquiète des propos de J.-M. Blanquer et du gouvernement sur les questions de l'égalité F/H et LGBT, et rappelle que l'éducation à l'égalité F/H est essentielle à la formation des futurs citoyens.</p>	<p><u>hommes et des femmes. Pour les victimes de harcèlement sexuel, de violences sexistes ou de viol, il revendique les moyens et l'assistance juridiques qui doivent être renforcés. Il demande un accès à la contraception remboursée à 100%, le rétablissement des crédits pour le Planning familial. Le SNES condamne les campagnes réactionnaires contre le droit à l'IVG. L'accès à l'IVG doit être garanti dans tous les centres hospitaliers avec prise en charge à 100%. La clause de conscience des médecins ne doit pas être un déni du droit des femmes à disposer d'elles-mêmes : il faut la supprimer.</u></p> <p>Le SNES-FSU s'inquiète des propos de J. M. Blanquer et du gouvernement sur les questions de l'égalité F/H et LGBT, et rappelle que l'éducation à l'égalité F/H est essentielle à la formation des futurs citoyens.</p>
<p>6.10. Droits des LGBTI</p>	
<p>Les mandats du SNES-FSU conservent toute leur pertinence, notamment concernant l'accès de la PMA à toutes les femmes et la ferme opposition à la GPA qui est une forme de marchandisation du corps des femmes.</p>	<p>Les mandats du SNES-FSU conservent toute leur pertinence <u>dans la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes trans-identitaires et trans-genres, pour la reconnaissance de l'égalité des droits qui doivent être reconnus aux familles homoparentales. Il revendique l'accès de la PMA à toutes les femmes ; le SNES-FSU appelle à une réflexion sur la GPA qui touche nombre de familles, et avec elles des enfants en France.</u> et réaffirme sa ferme opposition à la GPA qui est une forme de marchandisation du corps des femmes.</p>

6.11 Personnes incarcérées

Le SNES-FSU demande que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour rendre effectif le droit à l'éducation et à la formation professionnelle des personnes incarcérées.